

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 31 MARS 2021**

N°CT2021.2/034

L'an deux mil vingt et un, le trente et un mars à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur François VITSE, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Madame Marie-Carole CIUNTU, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Oumou DIASSE, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Julie GOMES CORDESSE, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Rosa LOPES, Monsieur Ludovic NORMAND, Madame Séverine PERREAU, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Michel WANNIN, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Julien BOUDIN, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Yves THOREAU à Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Thierry HEBBRECHT à Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Eric TOLEDANO à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Monsieur Julien BOUDIN, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Marie-Claude GAY à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Frédérique HACHMI à Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Jacqueline LETOUZEY à Monsieur François VITSE, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Sonia RABA à Monsieur Bruno KERISIT, Madame Carine REBICHON-COHEN à Monsieur Didier DOUSSET, Madame Josette SOL à Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Marie VINGRIEF à Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Daniel AMSLER.

Etait absent excusé :

Madame France BERNICHI.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre BARNAUD.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/04/21
Accusé réception le	07/04/21
Numéro de l'acte	CT2021.2/034
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210331-lmc124403-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 31 MARS 2021**

Nombre de votants : 73

Vote(s) pour : 73

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/04/21
Accusé réception le	07/04/21
Numéro de l'acte	CT2021.2/034
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210331-lmc124403-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 31 MARS 2021

N°CT2021.2/034

OBJET : **Voiries-eau-assainissement** - Ajustement de la liste des voiries et parcs de stationnement d'intérêt territorial annexée à la délibération n°CT2017.5/094 du 28 septembre 2017 modifiée

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants, L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2017.5/094 du 28 septembre 2017 relative à l'examen des compétences liées à l'aménagement de l'espace public modifiée ;

CONSIDERANT que par délibération du 28 septembre 2017 modifiée susvisée, le conseil de territoire a défini la liste des voiries et des parcs de stationnement d'intérêt territorial ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion de la finalisation du programme pluriannuel des voiries et de la réalisation d'opérations d'aménagement, il est proposé d'apporter plusieurs ajustements à la liste des voiries et parcs de stationnement d'intérêt territorial en ajoutant plusieurs voiries sur les communes de Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, La Queue-en-Brie et Sucy-en-Brie ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 25 MARS 2021,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/04/21
Accusé réception le	07/04/21
Numéro de l'acte	CT2021.2/034
Identifiant télértransmission	094-200058006-20210331-lmc124403-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 31 MARS 2021**

ARTICLE **AJUSTE** la liste des voiries et parcs de stationnement d'intérêt territorial telle
UNIQUE : qu'annexée à la présente délibération.

FAIT A CRETEIL, LE TRENTE ET UN MARS DEUX MIL VINGT ET UN.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/04/21
Accusé réception le	07/04/21
Numéro de l'acte	CT2021.2/034
Identifiant téléransmission	094-200058006-20210331-lmc124403-DE-1-1



Annexe à la délibération n°CT2021.5/09 du 28 septembre 2017 modifiée.

I. Liste des voiries d'intérêt territorial

ALFORTVILLE

- Avenue Malleret-Joinville
- Boulevard Carnot y compris la place Achtarack
- Chemin de la Déportation
- Chemin Latéral
- Place de l'Europe
- Rue de Bordeaux entre la rue Etienne Dolet et la salle des sports
- Rue de la Carpe
- Rue Descartes entre la rue Nelson Mandela et la digue d'Alfortville
- Rue des Ecoles entre la rue Lafayette et la rue Victor Hugo
- Rue Etienne Dolet y compris la place du Petit Pont
- Rue Issac Newton
- Rue Joseph Franceschi entre la rue Raymond Jaclard et la rue Marcel Bourdarias
- Rue Lafayette
- Rue Marcel Bourdarias au droit du pôle culturel
- Rue Raspail entre le quai Blanqui et la rue Paul Vaillant Couturier
- Rue de Seine entre la rue du chemin Latéral et la rue Véron
- Rue de Toulon entre la rue de Rome et la rue de Lyon
- Rue de Verdun
- Rue Véron entre la rue de Seine et la rue Louis Blanc
- Rue Victor Hugo

BOISSY-SAINT-LÉGER

- Allée de la Pompadour (de la rue Lacarrière à la rue de Sucy)
- Avenue Charles de Gaulle
- Avenue des Châtaigniers
- Avenue du Closeau
- Avenue Georges Brassens
- Avenue de Louis Wallé
- Boulevard de la Gare
- Boulevard Léon Révillon
- Pont Nelson Mandela
- Rue de Brévannes
- Rue des Champs (entre la rue du 8 mai 1945 et la limite de Sucy-en-Brie)
- Rue de l'Eglise
- Rue du 8 mai 1945 (de la rue des Champs jusqu'au Pont Nelson Mandela)



- Rue Lacarrière
- Rue de Marolles (de la rue de Sucy à l'Avenue des Châtaigniers)
- Rue de Paris (de la RN19 à la rue de l'Eglise)
- Rue de la République
- Rue Royale*

* partagée avec la commune de Sucy-en-Brie

BONNEUIL-SUR-MARNE

- Avenue d'Oradour-sur-Glane
- Avenue de Verdun
- Mail de la Résistance
- Avenue du Colonel Fabien et de son Régiment entre l'avenue Auguste Gross et la rue du Docteur Aline Pagès
- Rue d'Estienne d'Orves
- Rue du Fort à Faire*
- Rue Jean Moulin

* partagée avec la commune de Créteil

CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- Allée des Sapins entre la rue d'Amboile et l'avenue des Rets
- Avenue Boileau entre la rue du Bois l'Abbé et la route du Plessis-Trévisé
- Avenue Boileau entre la rue Claude Bernard et la route du Plessis-Trévisé
- Avenue Champlain
- Avenue de Coeuilly
- Avenue du Moulin à Vent
- Avenue des Rets
- Rue d'Amboile *
- Rue du Bois l'Abbé
- Rue des Bordes *
- Rue Clément Ader
- Rue Edouard Branly*
- Rue du Général de Gaulle
- Rue Jean de la Fontaine
- Rue Rabelais

* partagée avec la commune d'Ormesson-sur-Marne

CRÉTEIL

- Avenue de la Brèche

- Avenue du Docteur Casalis entre la RN19 et la rue Amedeo Modigliani
- Avenue du Général de Gaulle entre la rue Pasteur Vallery-Radot et la Route départementale 201
- Avenue du Général de Gaulle entre la rue Pasteur Vallery-Radot et la rue Gustave Eiffel
- Avenue des Petites Haies
- Boulevard Jean Baptiste Oudry
- Carrefour entre la rue Gustave Eiffel et l'avenue du Général de Gaulle
- Voie Félix Eboué
- Place de la Lévrière
- Pourtour de la dalle de l'Hôtel de Ville
- Rue André Boulle y compris le tronçon de désenclavement sur la rue Saint-Simon
- Rue Daniel Costantini
- Rue Thomas Edison dans sa totalité y compris le square ENESCO
- Rue Albert Einstein
- Rue Georges Enesco
- Rue Sébastien Erard y compris le tronçon de désenclavement sur la rue Saint-Simon
- Rue Jean Gabin Moncorgé entre la rue Charles Gounod et la voie communale d'échange avec la route nationale 186
- Rue Leonhard Euler
- Rue Paul Séjourné
- Rue Saint-Simon entre l'avenue du Général De Gaulle et la rue du Général Sarrail
- Rue de Valenton
- Rue de la Basse Quinte et le cheminement piétonnier reliant cette voie à la RN 406 jusqu'à la station du TCSP et qui en constitue l'accessoire

LA QUEUE-EN-BRIE

- Avenue André Gide
- Avenue de Bretagne
- Avenue Georges Pompidou
- Avenue du Maine
- Avenue du Maréchal Mortier
- Avenue Paul Claudel
- Chemin de Gournay
- Chemin de la Pompe entre la rue Renard et la RD4
- Route de Combault
- Route de Villiers
- Rue d'Alsace
- Rue Charles Péguy entre la route du Pont Banneret et l'avenue Paul Claudel
- Rue des Frères Lumière
- Rue du Général Leclerc
- Rue du 8 mai 1945
- **Rue Gustave Eiffel**
- Rue Jean Jaurès



- Rue Jean Racine
- Rue Louis Aragon
- **Rue Marcel Dassault**
- Rue Pierre de Coubertin
- Rue Renard
- Rue Sébastopol

LE PLESSIS-TRÉVISE

- Avenue Ardouin entre l'avenue Jean Kiffer et l'avenue du Général Leclerc
- Avenue de Combault (plateau surélevé à l'angle de l'avenue Aubry)
- Avenue de Combault entre l'avenue Gonzalve et la ville de Pontault Combault
- Avenue Jean-Claude Delubac
- Avenue du Général de Gaulle entre la place de Verdun et l'avenue Jean Kiffer
- Avenue du Général Leclerc entre l'avenue Maurice Berteaux et l'avenue Ardouin
- Avenue Gonzalve entre la place de Verdun et l'avenue de Combault
- Avenue Jean Kiffer entre l'avenue du Général de Gaulle et l'avenue Saint-Pierre
- Avenue de la Maréchale entre l'avenue Delubac et l'avenue de Combault
- Avenue de la Maréchale entre l'avenue de Saint-Pierre et l'avenue Bertrand
- Avenue Saint-Pierre entre l'avenue Ardouin et l'avenue Maurice Berteaux
- Avenue des Tourelles
- Place de Verdun
- Route du Plessis à la Queue-en-Brie

LIMEIL-BRÉVANNES

- Allée Guy Boniface
- Allée des Tulipiers (y compris le désenclavement de l'aire d'accueil des gens du voyage et le terrain des «Candies»)
- Avenue de la Sablière
- Place Jean Jaurès
- Rue Albert Garry entre le rond-point Henri Dunant et la rue Paul Valéry
- Rue des Deux Clochers entre l'avenue de la Sablière et la rue Paul Lafargue
- Rue Henri Barbusse (entre la rue Louis Sallé et le carrefour du 19 mars 1962)
- Rue Pasteur entre le carrefour du 19 mars 1962 et la rue des Deux Communes
- Rue Paul Valéry jusqu'à la commune de Valenton
- Voie Georges Pompidou au droit du lycée Guillaume Budé



MANDRES-LES-ROSES

- Rue de la Croix Rouge
- Rue du Faubourg des Chartreux
- Rue des Perdrix
- Rue Henriette Fougasse

MAROLLES-EN-BRIE

- Avenue Georges Brassens
- Avenue des Quarante Arpents
- Chemin de Marolles à Grande Pattes d'Oie entre le rond-point carrefour (Avenue des Bruyères - Allée de Villemenon) jusqu'à la limite de la commune de Sucy-en-Brie
- Rue du Faubourg Saint-Marceau

NOISEAU

- Rue Alexandre Milard
- Rue Berthelot
- Rue Condorcet
- Rue Denis Diderot
- Rue Édouard Branly
- Rue du Général de Gaulle
- Rue Léon Bresset
- Rue Pasteur
- Rue Pierre Brossolette
- Rue du Président Kennedy entre la rue Pierre Brossolette et la rue Pasteur
- Rue Raymond Paulvaiche

ORMESSON-SUR-MARNE

- Rue d'Amboile*
- Rue des Bordes*
- Rue du Centre
- Rue Danielle Casanova
- Rue des Deux Communes**
- Rue Diderot
- Rue du Docteur André Libert
- Rue Edouard Branly
- Rue Henri Peuteuil
- Chemin des Sonnettes entre la rue du Bois et la rue des Bordes

* partagée avec la commune de Chennevières-sur-Marne

** partagée avec la commune de Sucy-en-Brie



PERIGNY-SUR-YERRES

- Rue de la Champagne entre la rue de Saint-Leu et l'allée du Clos de la Roseraie
- Rue Neuve
- Rue Saint Leu
- Rue de Servon

SANTENY

- Avenue du Général Leclerc (carrefour à l'angle de la route nationale 19)
- Rue de la Fontaine
- Rue de Lésigny (Rond-point de Choigny et la rue de Servon)

SUCY-EN-BRIE

- Allée de la Chasse
- Avenue de Bonneuil
- Avenue de la Gare
- Avenue de la Fontaine de Villiers
- Avenue du Fort
- Avenue Gabriel Péri
- Avenue Charles de Gaulle
- Avenue du Petit Val
- Avenue du Piple
- Avenue du Rond-Point
- Boulevard de la Liberté
- Carrefour de la Patte d'Oie
- Rue Louis Thébault (anciennement Chemin du Marais)
- Chemin Vert (Zone d'activités)
- Place de la Gare
- Route de Bonneuil (Zone d'activités)
- **Rue de Marolles, entre la rue du Faisan Doré et l'allée des blancs**
- Rue de Lésigny entre la rue de la Patte d'oie et la route de la Queue-en-Brie
- Rue Albert Dru
- Rue des Amériques
- Rue des Bouleaux
- Rue de Brévannes
- Rue des Champs Saint-Denis
- Rue de la Cité Verte
- Rue des Deux Communes*
- Rue Dauphine
- Rue du Faisan Doré

- Rue de la Fosse Rouge
- Rue du Grand Val
- Rue Henri Houpiéd
- Rue Marco Polo (Zone d'activités)
- Rue de Marolles entre la rue du Faisan Doré et la rue de Lésigny
- Rue Montaleau
- Rue du Moulin d'Amboile
- Rue du Moulin-à-Vent
- Rue Maurice Berteaux
- Rue des Pendants
- Rue Pierre Sémard
- Rue de la Procession
- Rue Royale **
- Rue du Temple
- Rue Théroutanne
- Rue du Tilleul entre la rue Dauphine et la route de la Queue-en-Brie

* partagée avec la commune d'Ormesson-sur-Marne

** partagée avec la commune de Boissy-Saint-Léger

VILLECRESNES

- Rue du Bois Prie Dieu
- Rue du Bois d'Auteuil entre la piscine de Villecresnes et la sortie du parking du groupe scolaire Mélanie Bonis (transfert à compter du 1^{er} octobre 2017)
- Rue Jean Cavallès

II. Parcs de stationnement territoriaux

- Parking de la Brèche à Créteil
- Parking Jean Gabin et ses abords à Créteil
- Parking du centre commercial de l'Echat à Créteil
- Parc Relais à Boissy-Saint-Léger
- Parking Pasteur à Limeil-Brévannes
- Parc Relais à Sucy-en-Brie